

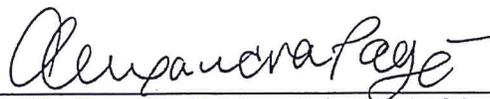
ADOPTION DU RÈGLEMENT 06-0418
CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

A V I S P U B L I C

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU'à sa séance ordinaire tenue au Centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi à Cowansville, le 15 mai 2018 à 19 h 30, le conseil de la MRC a adopté le *Règlement 06-0418 concernant la gestion contractuelle*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de sa municipalité ou au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, durant les heures d'ouverture ou le consulter sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: http://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php

DONNÉ à COWANSVILLE ce dix-sept (17^e) jour de mai DEUX MILLE DIX-HUIT (2018).



Me Alexandra Pagé, greffière par intérim